

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE DU COLLÈGE SAINT-JEAN-VIANNEY

12 630 (Collège) et 12640 (Centre sportif et culturel) boulevard Gouin Est
(arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles)

L'intérêt patrimonial du Collège Saint-Jean-Vianney (CSJV) repose d'abord sur sa valeur historique et archéologique. Elle est principalement due à la présence potentielle sur le site de vestiges archéologiques liés aux Premières Nations, aux débuts de l'occupation du territoire de l'Île de Montréal par les Européens (le fort Desroches) ainsi qu'au passé agricole du bout de l'Île. Sa valeur historique tient également à la pérennité de la mission d'enseignement depuis la fondation de l'institution et à son association avec la Société des Saints-Apôtres fondée par le père Eusèbe Ménard.

Sa valeur paysagère est également très importante en raison de son contexte paysager, pour ses qualités intrinsèques et aussi parce qu'il met en valeur les installations du collège. Il est localisé à un emplacement privilégié, en bordure de la rivière des Prairies et du boulevard Gouin, une des routes historiques du parcours riverain de Montréal. Il s'insère dans un secteur ayant fait l'objet d'une valorisation de la nature par la création du Réseau des grands parcs, dont fait partie le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies entourant la propriété. Aussi, le site bénéficie de vues de grand intérêt vers le littoral et les espaces naturels environnants.

Le collège présente aussi une valeur architecturale surtout en raison de son bâtiment principal au caractère sobre, dont l'enveloppe des ailes d'origine a conservé un degré d'authenticité élevé. Ce bâtiment est représentatif de la transition stylistique (du classique au moderne) en cours à l'époque de sa construction. De plus, il constitue un repère visuel dans le paysage alentour.

Une valeur sociale et d'usage lui est reconnue grâce à ses fonctions diversifiées, en partie accessibles par la communauté, son caractère dynamique et l'important sentiment d'appartenance à l'institution dont témoignent ses étudiants et enseignants.

Enfin, il recèle une certaine valeur écologique par sa localisation en bordure de la rivière des Prairies et au sein de l'écoterritoire de la Trame verte de l'Est. Imbriqué au sein du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, le site dispose d'un important potentiel de contribution écologique au vaste secteur naturel qui l'entoure.



Vue aérienne du Collège Saint-Jean-Vianney. Source : Google Maps 2019



Photographie aérienne du Collège Saint-Jean-Vianney. Source : CSJV



Le Collège Saint-Jean-Vianney vers 1962. Source : VM94-B232-010, Ville de Montréal

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE DU COLLÈGE SAINT-JEAN-VIANNEY

12 630 (Collège) 12640 (Centre sportif et culturel) boulevard Gouin Est (arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles)

DÉSIGNATIONS PATRIMONIALES

Aucune désignation fédérale
Aucune désignation provinciale

Schéma d'aménagement et de développement et Plan d'urbanisme :

- Grande propriété à caractère institutionnel
- Secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel
- Fait partie de l'Écoterritoire de la Trame verte de l'Est

CHRONOLOGIE HISTORIQUE En caractères bleus : éléments relatant le contexte historique et l'évolution du secteur de l'éducation

1671 Les sulpiciens érigent deux fiefs à proximité du terrain actuel du Collège Saint-Jean-Vianney afin de fortifier le bout de l'île de Montréal.

1687 Fondation de la paroisse de Rivière-des-Prairies.

1691 Les sulpiciens font construire le fort Desroches, sur ou à proximité du terrain actuel du Collège Saint-Jean-Vianney.

1845 Fondation de la ville de Rivière-des-Prairies.

Vers 1850 Construction de la seconde Maison Armand (actuellement au 12550 boulevard Gouin Est).

1941 Henri Ménard devient le père Eusèbe Ménard, appartenant à la communauté des franciscains.

1945 Rencontre et début de la collaboration entre le père Ménard et l'homme d'affaires Hector Durand.

1946 Fondation du Collège apostolique Saint-Pascal-Baylon à Montréal-Nord, premier projet de séminaire pour vocation tardive créé par le père Ménard.

1951 Création de la Société des Saints-Apôtres (société de vie apostolique catholique associée à la philosophie de l'Ordre des Franciscains) et de la Société des Sœurs des Saints-Apôtres.

1952 Fondation du Séminaire des Saints-Apôtres à La Prairie.

1953 Acquisition du futur site du collège (incluant la seconde Maison Armand) par l'œuvre des Saints-Apôtres.

1955 Début de la construction du futur séminaire, la Maison et Collège Saint-Jean-Vianney.

1957 Achèvement de la construction du séminaire. Ouverture des résidences pour les prêtres à Saint-Jean-Vianney et ouverture du Holy Apostles Seminary (Connecticut).

1958 Ouverture de la section des retraites, la Maison Saint-Jean-Vianney.

1959 Accueil des premiers étudiants au Collège Saint-Jean-Vianney.

1962 Aménagement progressif du jardin français et apparition des premiers terrains de sports.



Photographie aérienne prise au début des années 1960. Source inconnue



La façade principale du collège, peu après sa construction (1959). Source : CSJV

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE DU COLLÈGE SAINT-JEAN-VIANNEY

12 630 (Collège) 12640 (Centre sportif et culturel) boulevard Gouin Est (arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE En caractères bleus : éléments relatant le contexte historique et l'évolution du secteur de l'éducation

1963 Annexion de la ville de Rivière-des-Prairies à la Ville de Montréal.

1964-1965 Création du Ministère de l'Éducation et perte d'influence de l'Église. Réforme du système d'éducation : disparition des Collèges classiques et instauration des écoles primaires, secondaires, collégiales et techniques (cégeps).

1963-1966 Une partie du ruisseau Desroches est aménagée en un étang avec 2 îlots, des sentiers et des ponts (sur le site actuel du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies).

1967 Ouverture des premiers collèges d'enseignement général. Ouverture du pont Charles-de-Gaulle.

1968 Le Sacerdoce perd de son attrait. Fermeture du Séminaire de La Prairie et regroupement des étudiants au CSJV. Ouverture du nouveau cours collégial (sur le modèle des cégeps) et poursuite du cours classique pour les étudiants déjà inscrits au programme.

1971 Adaptation de la chapelle en gymnase. Aménagement d'une nouvelle chapelle (à la fois espace de recueillement pour les étudiants et les paroissiens de Saint-Valérien et de salle multifonctionnelle).

1977 Début du cours complet du secondaire pour garçons et filles.

1978 Apparition du premier terrain de football situé à l'arrière du Collège.

1981 Création du parc régional de la Pointe-aux-Prairies, désigné «parc-nature» depuis 1994.

1985 Fin de la Maison SJV, transformation de la section des retraites et d'une partie du Collège en salles de classe.

1987 Fin du collégial et des sections apostoliques. Transformation des anciennes chambres en bureaux et salles de classe. Retrait du jubé et du chœur dans l'ancienne chapelle.

1990 Création de la Fondation St-Jean-Vianney. Arrivée du premier directeur laïque.

1996 Construction d'un nouveau gymnase, fermeture des galeries arrière et agrandissement de salles de classe et laboratoires. Conversion de l'ancienne chapelle en auditorium.

2000 Arrivée du cours primaire.

2002 Acquisition du terrain et des bâtiments par la corporation du Collège Saint-Jean-Vianney. Création de la corporation du Centre sportif et culturel du CSJV.

2003 Construction de l'aréna et ouverture du Centre sportif et culturel.

2009-2010 Ajout d'un gymnase double, de locaux d'enseignement, d'une palestre, réaménagement du terrain de football en terrain synthétique, construction du Soccerplex Antony-Carola, aménagement de deux terrains de soccer en synthétique au fond de la parcelle.

2018 Aménagement d'une résidence scolaire, dédiée à l'accueil des étudiants étrangers, dans l'aile ouest du bâtiment principal.



Pose de la pierre angulaire du CSJV, 1957. Au centre, le cardinal Paul-Émile Léger, archevêque de Montréal; à sa gauche, M. Hector Durand; à sa droite, le père Eusèbe Ménard.
Source : CSJV



Le jardin français aménagé au cours des années 60.
Source : CSJV

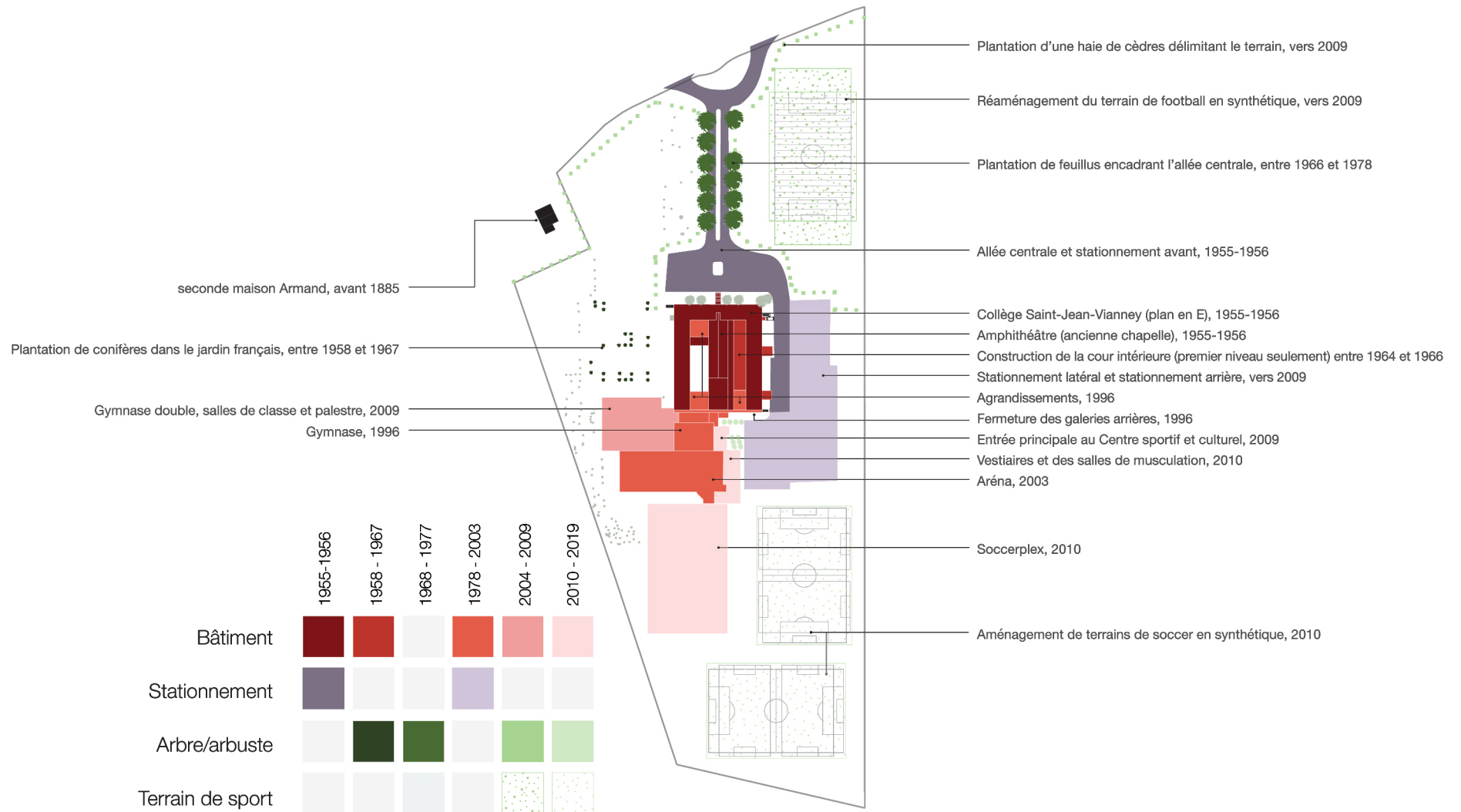


Vue des galeries arrière (fermées en 1996) vers 1956 Source inconnue. Tiré de Collège Saint-Jean-Vianney : 50 ans d'histoires

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE DU COLLÈGE SAINT-JEAN-VIANNEY

12 630 (Collège) 12640 (Centre sportif et culturel) boulevard Gouin Est (arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles)

ILLUSTRATION DE L'ÉVOLUTION DU SITE



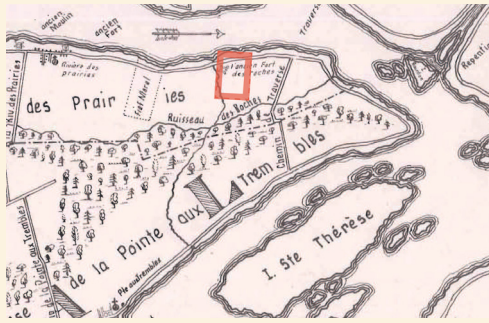
Source : L'Enclume, Recherche documentaire préalable à l'énoncé d'intérêt patrimonial du Collège Saint-Jean-Vianney, Montréal, avril 2019

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE DU COLLÈGE SAINT-JEAN-VIANNEY

12 630 (Collège) 12640 (Centre sportif et culturel) boulevard Gouin Est (arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles)

VALEUR HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES



Carte de l'île de Montréal (1834). On remarque la mention du fort Desroches. Localisation approximative du site à l'étude en orange. Réalisée par A. Jobin, redessiné en 1964, Archives de la Ville de Montréal, cote CA M001 VM066-3-P042 (modifiée par L'Enclume)



Cour intérieure et vue vers l'ancienne chapelle et le clocher.
Source : l'Enclume



Le premier écusson du Collège portait la devise Lumen Christi, la lumière du Christ. Pour une institution fondée par des religieux, la lumière du Christ était le meilleur éclairage qui soit, guidant les élèves sur leur chemin.
Source : CSJV

La valeur historique et archéologique du lieu repose sur :

- son potentiel à documenter l'occupation préhistorique dû à sa localisation à proximité de la rivière des Prairies et du ruisseau Desroches.
- son potentiel à documenter l'occupation historique dû à sa localisation à proximité de la rivière des Prairies et du fort Desroches.
- son potentiel à documenter l'ancienne occupation agricole de ce secteur de la ville.
- la continuité de sa mission initiale, celle d'institution d'enseignement.
- son témoignage de l'œuvre de la Société des Saints-Apôtres dans le domaine de l'éducation.
- son association avec les personnages marquants que sont : le père Eusèbe Ménard, (fondateur de la Société des Saints-Apôtres et de plusieurs institutions d'éducation) et le constructeur Hector Durand.

- l'emplacement en bordure de la Rivière-des-Prairies et du ruisseau Desroches, ces espaces ayant pu être utilisés par les Premières Nations avant et après l'arrivée des Européens.
- la présence présumée des vestiges du fort Desroches sur ou à proximité de la propriété du CSJV.
- l'orientation du terrain et l'implantation des bâtiments, qui correspond à l'orientation des anciennes terres agricoles, perpendiculaires au boulevard Gouin et à la rivière des Prairies.
- la présence présumée de vestiges des dépendances de l'ancienne maison de ferme.
- le bâtiment d'origine toujours en place.
- la chapelle implantée au centre de l'immeuble, dans la tradition des ensembles conventuels montréalais, le «clocher» et sa croix, symboles du passé religieux.
- l'emplacement du bâtiment en retrait du boulevard Gouin et de la rivière, caractéristique des ensembles religieux.
- le toponyme Saint-Jean-Vianney qui renvoie au Saint Jean-Marie Vianney, dit le Curé d'Ars, consacré en 1929 comme le patron des prêtres de l'Univers.
- le toponyme Hector Durand donné à l'auditorium.

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE DU COLLÈGE SAINT-JEAN-VIANNEY

12 630 (Collège) 12640 (Centre sportif et culturel) boulevard Gouin Est (arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles)

VALEUR PAYSAGÈRE



Photo aérienne du Collège Saint-Jean-Vianney.
Source : syscomax. Crédit : Yvan Dubé – Marie-Eve Robitaille



Vue aérienne du CSJV entouré du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies. Source : Google Maps 2019



Parcours d'entrée et vue vers la rivière des Prairies.
Source : CSVJ

La valeur paysagère du site repose sur :

- sa contribution à la qualité paysagère du parcours riverain en tant qu'institution implantée en bordure du boulevard Gouin, un des tracés fondateurs de Montréal.
- l'intérêt des vues, filtrées par la végétation, sur la rivière des Prairies, l'île Jésus (Laval) et la Rive-Nord depuis la propriété.
- son encadrement par le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, qui assure au CSJV un voisinage pérenne d'environnement naturel et qui a largement influencé la transformation du cadre paysager, dont les traces du passé agricole ont pratiquement disparu.
- son parcours d'entrée présentant une allée formelle et offrant à son extrémité une vue cadrée vers la rivière des Prairies.
- son rôle de repère visuel, attribuable au bâtiment principal ainsi qu'à son « clocher », visibles jusqu'à l'île Jésus (Laval) et la Rive-Nord de la rivière des Prairies.
- la contribution de certains aménagements du site à la qualité du paysage du secteur.

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES

- son emplacement privilégié aux abords du boulevard Gouin, permettant une relation forte avec la rivière des Prairies.
- l'implantation pavillonnaire du bâtiment principal, en retrait de la rue et l'absence de construction entre ce bâtiment et la rivière des Prairies, qui garantissent le maintien des vues vers le littoral.
- la contiguïté entre la propriété et le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, qui offre des vues vers ses milieux naturels et permet une accessibilité au parc.
- la grande superficie du lot et les grands espaces libres qui permettent d'apprécier le paysage environnant.
- l'allée centrale bordée d'alignements d'arbres et de haies, axée sur l'entrée principale disposée en saillie, au sommet d'un grand escalier.
- le volume imposant du bâtiment et son implantation isolée dans un espace non construit, qui assurent sa prestance visuelle.
- la plaine arborée en avant de la propriété et la bande de terrain longeant le ruisseau Desroches.
- les épinettes, témoins de la présence du jardin français aujourd'hui disparu.
- l'allée d'accès au site.

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE DU COLLÈGE SAINT-JEAN-VIANNEY

12 630 (Collège) 12640 (Centre sportif et culturel) boulevard Gouin Est (arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles)

VALEUR PAYSAGÈRE



La plaine arborée en avant du bâtiment principal et les épinettes de l'ancien jardin français. Source : Ville de Montréal

La valeur paysagère du site repose sur :

- l'atmosphère paisible et bucolique de la propriété (altérée dans sa partie sud par le bruit de l'autoroute) jumelée au caractère très vivant et dynamique du CSJV.

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES

- l'implantation des nouveaux bâtiments sportifs (dialoguant fort peu avec le milieu environnant) en fond de parcelle, réduisant leur impact sur le cadre paysager et les rendant pratiquement imperceptibles depuis le boulevard Gouin.
- l'utilisation des espaces libres autour des bâtiments pour des activités sportives, récréatives et de détente.

VALEUR ARCHITECTURALE



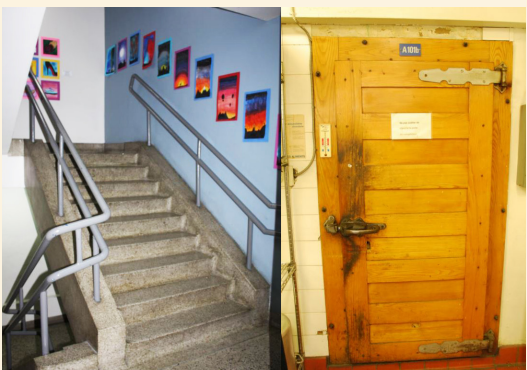
L'axe d'entrée et la façade principale du CSJV.
Source : L'Enclume

La valeur architecturale du site repose sur :
Le bâtiment d'origine :

- sa composition, sa grande fonctionnalité, l'uniformité de ses matériaux, qui procurent prestance et sobriété à l'ensemble
- son témoignage d'une époque de transition importante pour l'architecture institutionnelle et religieuse au Québec, évoluant tranquillement du style classique et néo-classique au style moderne et son rappel des ensembles conventuels des Franciscains, à l'esthétique sobre, voire complètement dénuée.

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES

- l'enveloppe des ailes d'origine, dont le degré d'authenticité est élevé.
- l'implantation des agrandissements concentrés à l'arrière et en latéral du bâtiment d'origine, lui laissant ainsi la suprématie.
- la composition symétrique des façades et le rythme des ouvertures, la distinction de matériau entre le sous-sol surélevé (béton) et les étages (brique) et l'entrée en saillie, au sommet d'un escalier monumental (influence classique).
- l'absence d'ornementation et de symbole ostentatoire (si ce n'est la croix du clocher), les toits plats, l'utilisation du béton, comme composante de la structure et comme finition (influence moderne).



Escalier en terrazzo et porte de la chambre froide.
Source : Ville de Montréal

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE DU COLLÈGE SAINT-JEAN-VIANNEY

12 630 (Collège) 12640 (Centre sportif et culturel) boulevard Gouin Est (arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles)

VALEUR ARCHITECTURALE



Anciennes galeries de béton à l'arrière du bâtiment, fermées en 1996. Source : Ville de Montréal



Construction du collège vers 1956. Source inconnue.
Tiré de Collège Saint-Jean-Vianney : 50 ans d'histoires



Classes du primaire construites en 2009. Source : CSJV

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES

- la chapelle implantée au centre de l'immeuble, dans la tradition des ensembles conventuels montréalais.
 - certaines divisions d'origine, comme les couloirs centrés avec des bureaux des deux côtés (anciennes chambres) dans l'aile est.
 - certains revêtements intérieurs d'origine qui subsistent : planchers et escaliers en terrazzo, boiseries, portes, etc.
 - la cuisine de la cafétaria (notamment la porte de la chambre froide), une des seules parties du bâtiment pratiquement inchangée.
 - son programme architectural, plus précisément le plan en E (qui permet entre autres de maximiser l'apport en lumière naturelle) ainsi que l'utilisation de la brique.
 - les galeries de béton qui subsistent aux coins du bâtiment et la structure de la galerie arrière toujours visible de l'intérieur.
 - l'unicité de sa structure mixte, qui combine une structure de colonnes en béton armé (permettant une grande flexibilité dans l'organisation intérieure) et une structure en charpente de bois.
 - les salles de classe pour les enfants du primaire.
- sa représentativité de l'architecture institutionnelle montréalaise d'après-guerres.
 - ses anciennes galeries, propres aux institutions servant de lieu d'éducation et de résidence pour les religieux.
 - son mode de construction coopératif de type «auto-construction», qui en fait une œuvre communautaire réalisée en grande partie par des bénévoles, dont des étudiants, et avec des dons de matériaux.
- L'agrandissement de 2009 :
- la qualité de l'agencement des classes primaires, flexibles et aérées et leur fenestration généreuse, qui permet un dialogue intéressant avec la nature alentour.

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE DU COLLÈGE SAINT-JEAN-VIANNEY

12 630 (Collège) 12640 (Centre sportif et culturel) boulevard Gouin Est (arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles)

VALEUR SOCIALE ET D'USAGE

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES



Rassemblement dans l'ancienne chapelle lors des événements. Source : CSJV



La collation des grades sur le terrain de football en avant de la propriété. Source : CSJV



L'équipe de Hockey sur glace, une des équipes sportives des Dragons du CSJV. Source : CSJV. Crédit Claude Martel

La valeur sociale et d'usage du site repose sur :

- la continuité de sa fonction d'enseignement depuis son ouverture et sa diversité d'usages, dans l'esprit d'un «campus».
- le fait qu'il soit le seul collège privé de l'arrondissement.
- l'ouverture de certains services à la communauté.
- la signification identitaire forte de la grande «famille» du CSJV.
- le potentiel de réaffirmer la relation des jeunes avec la nature, notamment avec l'étang (ruisseau Desroches) attenant à la propriété et le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies.
- le potentiel d'améliorer l'accessibilité au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies qui encadre le site.
- les activités extérieures et les sports qui ont toujours fait partie intégrante de la vie au CSJV.

- l'ensemble du site.
- la chapelle qui desservait autrefois la paroisse Saint-Valérien, le Centre sportif et culturel qui dessert la population de l'Est de Montréal et de Lanaudière, la fonction de résidence récemment réintroduite pour accueillir des étudiants étrangers.
- les lieux de rassemblement et d'événements comme la chapelle et le terrain de football extérieur.
- la richesse et la diversité des programmes et activités offerts aux étudiants, qui renforcent leur sentiment d'appartenance à l'institution.
- la présence de l'institution au sein du parc-nature, ce grand espace naturel, avec ses arbres matures, ses marais et sa faune, qui présente un important potentiel à des fins pédagogiques.
- les infrastructures sportives, les terrains de jeux extérieurs et les équipes sportives.

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE DU COLLÈGE SAINT-JEAN-VIANNEY

12 630 (Collège) 12640 (Centre sportif et culturel) boulevard Gouin Est (arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles)

VALEUR ÉCOLOGIQUE

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES



Lisière ouest du terrain longeant les milieux humides du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies.

Source : Ville de Montréal



En arrière des terrains de soccer une friche naturelle et un bois faisant partie du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies.

Source : Ville de Montréal



À droite des terrains sportifs, une friche naturelle et un milieu humide faisant partie du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies. Source : Ville de Montréal

La valeur écologique du site repose sur :

- la richesse faunique et floristique du littoral et des rives.
- les mosaïques de milieux naturels qui encadrent le site.

- son potentiel d'établir des liens écologiques et d'accroître la biodiversité.
- son potentiel à contribuer au maintien et à l'amélioration du secteur des marais, site du ruisseau Desroches, l'un des rares ruisseaux montréalais toujours observables aujourd'hui.

- sa localisation en bordure de la rivière des Prairies.
- sa localisation dans l'écoterritoire de la Trame verte de l'Est.
- la contiguïté avec le parc-nature, la propriété étant entourée de milieux humides, de friches naturelles et de bois.
- la présence d'espaces libres non programmés et non aménagés constituant un potentiel d'augmentation de la biodiversité.
- la présence d'arbres matures sur le site.

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE DU COLLÈGE SAINT-JEAN-VIANNEY

12 630 (Collège) et 12640 (Centre sportif et culturel) boulevard Gouin Est (arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles)

DÉMARCHE

Cet énoncé répond à une demande faite par l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles à la Division du patrimoine de la Direction de l'urbanisme pour l'évaluation de l'intérêt patrimonial du Collège Saint-Jean-Vianney.

Il se base sur la consultation d'une documentation portant sur le site, sur les expertises et expériences des participants au groupe de travail et sur une série d'observations et de constats découlant de la visite des lieux effectuée le 13 mai 2019.

RÉFÉRENCE

L'Enclume, Recherche documentaire préalable à l'énoncé d'intérêt patrimonial du Collège Saint-Jean-Vianney, Montréal, avril 2019.

Ville de Montréal, SMVTP. Évaluation du patrimoine urbain : Arrondissement de Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles — Montréal-Est, Montréal, Ville de Montréal, 2005.

GROUPE DE TRAVAIL

- Louise Bernard, Société historique de Rivière-des-Prairies.
- Fabienne Cahour, conseillère en aménagement, Division de l'urbanisme, Direction du développement du territoire et des études techniques, Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, Ville de Montréal.
- Denis Chénard, technicien en travaux pratiques, Collège Saint-Jean-Vianney.
- Emile Forest, chargé de projet, L'Enclume.
- Marie-Geneviève Lavergne, conseillère en aménagement, archéologue, Division du patrimoine, Direction de l'urbanisme, Service de l'urbanisme et de la mobilité, Ville de Montréal.
- Roxanne Lessard, M. Env., architecte paysagiste, Division de l'aménagement des parcs-nature et espaces riverains, Direction de l'aménagement des parcs et espaces publics, Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, Ville de Montréal.
- Pascal Quevillon, directeur des services administratifs, Collège Saint-Jean-Vianney.
- Hilde Wuyts, conseillère en aménagement, Division du patrimoine, Direction de l'urbanisme, Service de l'urbanisme et de la mobilité, Ville de Montréal.

RÉDACTRICE

- Hilde Wuyts, conseillère en aménagement, Division du patrimoine, Direction de l'urbanisme, Service de l'urbanisme et de la mobilité, Ville de Montréal.